Avis de vacance

Ville de Saint-Martin-d'Hères

Cadre d'emplois : Adjoints techniques

Quotité : Temps complet

Publication: Interne/Externe
durée de publication: 1 mois minimum
(article 4 du Décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques).

Date de création
18/02/2020

Date de mise à jour
16/10/2026

Note de service
n°**2026/166**

JP/MN/SD

Filière : Technique
Catégorie : C

Délai de dépôt des candidatures
1 mois après la date de publication

DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE
AFFECTATION : SERVICE MAINTENANCE DES ESPACES EXTÉRIEURS

Agent(e) technique des espaces verts

Contexte

La commune de Saint-Martin-d'Hères est la 2ème ville du département de l'Isère (38 500 habitants). Elle est au cœur du développement de nombreux projets. Ville dynamique, innovante et solidaire, attachée à un service public de qualité, efficiente et ancrée dans la proximité avec les usagers, elle fait partie de l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (près de 450 000 habitants)

Missions

Sous la responsabilité du chef d'équipe, l' agent(e) technique des espaces verts effectue l'entretien et le fleurissement des espaces verts et naturels dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site.
Il(elle) maintient et embellit les espaces verts publics, pour les rendre propres et accueillants.

Activités du poste

Sous l'autorité du chef d'équipe, l'agent(e) technique des espaces verts doit assurer:

Activités principales	Activités complémentaires
• **Entretien général et création d'espaces verts en fonction des qualités paysagères et écologiques des sites :** • Exécuter des chantiers, selon les circonstances climatiques, techniques et matérielles : nettoyer, planter, désherber, travailler la terre, gérer les déchets produits sur le site, tondre, débroussailler, amender, ramasser les feuilles, tailler.... • Effectuer des petits travaux de petite maçonnerie • Relever les incidents et les dysfonctionnements et en alerter les responsables • Proposer des stratégies de fleurissement et d'implantations de massifs arbustifs et réaliser	• **Contrôle, entretien et remplacement des végétaux mis en place dans les lieux communs du bâtiment Mairie :** Entretenir, arroser, rempoter, surveiller, fertiliser, remplacer les végétaux d'intérieur • **Mise en place de carrés de jardins dans les écoles Participation aux manifestations exceptionnelles : marché aux fleurs, fêtes...*** • **Réaliser des aménagements paysagers** • **Animation d'ateliers de jardinage avec la GUSP** • **Participation à l'accueil et à la formation des stagiaires** • **Contrôle journalier, trimestriel et annuel des aires de jeux : c**ontrôler l'état, nettoyer, réparer, mettre en sécurité, suivre des fiches

les plantations • **Entretien des outils, engins spécifiques**....	journalières /Établir le lien avec les prestataires • **Exploitation des abords de la voirie en viabilité hivernale** en fonction des priorités

Profil recherché

Sensible aux questions environnementales, vous contribuez à l'embellissement des espaces publics. Polyvalent et habitué au travail en extérieur, vous êtes amené à côtoyer les habitants.

Connaissances	Savoir faire
• Environnement territorial FPT cat C • Environnement territorial de la collectivité • Végétaux : notions de base • Faune et la flore : notions de base • Botanique : notions de base • Sols et substrats : notions de base • Adventices, parasites, maladies végétales et traitements : notions de base • Fertilisation : notions de base • Croissance et formes végétales : notions de base • Biodiversité, la faune et la flore : notions de base • Petite maçonnerie : notions de base • Utilisation des outils et engins : notions de base • Normes relatives aux aires de jeux • Communication orale : notions de base	• Utiliser les techniques de tonte et débroussaillage • Utiliser les techniques de plantation, ramassage de feuilles, paillage, semis... • Utiliser les techniques de désherbage (manuelles et mécaniques, alternatives....) • Utiliser les techniques de fertilisation, amendement.... • Utiliser les techniques d'arrosage : intégré, manuel... et programmer l'arrosage automatique • Utiliser les techniques de taille : saisonnières, douces, topiaires... • Utiliser les techniques de petite maçonnerie • Appliquer des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail • Appliquer des règles d'hygiène, de santé et de sécurité des usagers • Appliquer les règles de sécurité collectives et individuelles dans le cadre de l'utilisation des matériels, des outils et des produits • Rendre compte d'activité
Qualités	
• Sens du service public, • Esprit d'équipe, responsabilité dans le travail, être disponible • Adaptabilité : métier en mutation : développement durable, nouvelles techniques, nouvelles normes de sécurité... conditions climatiques	

Les + de ce poste

Conditions d'exercice

- ***Horaires d'été en juin-juillet-août*** 6h00-13h22 tous les jours
- ***Horaires d'hiver*** Cycle en 4 et 5 jours en (horaire d'hiver uniquement)

Semaine 1 : Équipes 1 et 2

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	7h25 -12h	7h25 -12h	7h25 -12h	7h25 -12h	7h25 -12h
Après-midi	13h -16h30	13h -16h30	13h -16h45	13h -16h30	13h -16h30

Semaine 2 : Équipes 3 et 4

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	7h25 -12h	7h25 -12h	7h25 -12h	7h25 -12h	
Après-midi	13h -16h30	13h -16h30	13h -16h30	13h -16h30	

- Disponibilité en dehors des horaires habituels
 de travail sur la base du volontariat (événements exceptionnels, festifs, ateliers GUSP…). Activité obligatoire durant le temps de travail.
- Déneigement : activité obligatoire durant le temps de travail / sur base du volontariat en dehors du temps de travail
- Polyvalence selon les nécessités du service
- Port d'EPI : gants, chaussures, masques, casques, bouchons, vêtements haute visibilité…
- Permis B obligatoire / Déplacements sur les sites

Contraintes/sujétions de l'emploi - Exposition aux risques professionnels Travail physique
Port de charges
Travail en extérieur, en saison chaude et froide, soumis aux intempéries
Travail au bruit, vibrations
Travail en contact de pollens, poussière
Travail en contact avec des polluants (pots d'échappement, engins utilisés...)
Manipulation d'engins bruyants
Manipulation d'engins dangereux

Habilitations :

- Habilitation électrique : BE Manœuvres / Bo/HO
- PSC1 (premiers secours) ou SST (2 par équipe)
- Travail sur échelles et escabeaux
- Travail en hauteur
- Grue auxiliaire de chargement
- Autorisations de conduites : tracteur, tondeuse auto-portée, minipelle, engins de chantiers, mini chargeur...
- Gestes et postures
- Signalisation de chantiers fixes ou mobiles sur la voie publique
- Montage, utilisation, contrôle des échafaudages roulants

Rémunération

- Traitement de base selon la **grille FPT**
- **+ Régime indemnitaire** :
 - **IFSE cible : 250 € brut / mois**

Avantages employeur

Dès l'arrivée (sans condition d'ancienneté) :

- Remboursement transport (PDA) : **75 %** de l'abonnement (plafond 99 €/mois)
- **Accès au COS 38** (comité des œuvres sociales) : loisirs, culture, événements...
- **Participation à la mutuelle labellisée FPT**
 - **Prévoyance contrat groupe du CDG38** : 26 €/mois

Après 3 mois d'ancienneté :

- **Prime annuelle**, versée en 2 fois (juin et novembre)
- **Accès au COS SMH** (comité des œuvres sociales) : loisirs, culture, événements...

Cadre réglementaire

Ce poste est ouvert :

- Aux **fonctionnaires** relevant du cadre d'emplois des **adjoints techniques**
- Aux **agents contractuels** selon l'article **L.332-8, 2° du Code général de la fonction publique**

Poste évolutif selon les transformations du service public et des organisations.

Comment postuler ?

CV + Lettre de motivation obligatoires

À déposer sur le site de la ville :

Les candidatures internes se font sous couvert du chef de service.

Signature

Directeur Général des Services
20 oct. 2026